



RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

***RAPPORT DE GESTION ANNUEL
EXERCICE FINANCIER TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2017***

RAPPORT DE GESTION

Ce rapport de gestion présente une analyse de la situation financière et des résultats de Ressources Minières Vanstar Inc. pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017 et est un complément aux états financiers. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers annuels, les notes afférentes et les rapports intermédiaires trimestriels. Les valeurs monétaires qui y figurent sont exprimées en dollars canadiens. Les auditeurs externes indépendants, Brunet Roy Dubé, CPA, s.e.n.c.r.l. ont été mandatés pour exprimer une opinion sur les états financiers annuels. Leur rapport est joint au rapport financier annuel.

Les états financiers annuels de la Société ont été préparés conformément aux IFRS et à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les principales méthodes comptables ayant servi à leur préparation sont résumées à la note 4 desdits états financiers annuels au 31 décembre 2017.

Le présent rapport comporte également une revue des activités d'exploration qui se veut un bref résumé des travaux effectués ainsi que de l'avancement des projets en cours. Cette revue doit également être lue en parallèle avec les états financiers et notes afférentes. La Société publie régulièrement des communiqués de presse faisant état des avancements des travaux d'exploration sur ses propriétés.

Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX sous le symbole VSR et à la Bourse de Francfort sous le symbole 1V8. Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus sur SEDAR à www.sedar.com dans la section des documents déposés par Ressources minières Vanstar Inc. ou sur le site web de la Société à www.vanstarmining.com.

RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document contient des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes actuelles de la Société liées aux activités futures. Dans la mesure où des déclarations contenues dans ce document contiennent de l'information qui n'est pas de nature historique, ces déclarations sont essentiellement prospectives. Des énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et des éléments qui pourraient faire en sorte que les véritables résultats diffèrent des résultats prédits ou sous-entendus par ces mêmes énoncés prospectifs.

Même si la Société croit que les hypothèses découlant des énoncés prospectifs sont plausibles, il est fortement recommandé de ne pas accorder une confiance excessive à ces énoncés qui ne sont valables qu'au moment de la rédaction de ce document.

La Société décline toute intention ou obligation en ce qui concerne la mise à jour ou la révision d'un énoncé prospectif quelconque, peu importe si le ou les énoncés concernés doivent être révisés à la lumière de nouveaux renseignements, de nouvelles situations ou de tout autre nouveau facteur à moins d'y être tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables.

CONSTITUTION ET ACTIVITÉS

Ressources Minières Vanstar Inc. (« Vanstar ») a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 4 mai 2007. Le capital social est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale dont 40 147 420 sont en circulation en date des présentes.

Les activités de Vanstar consistent à acquérir, explorer, mettre en valeur, développer et, le cas échéant, exploiter des propriétés minières. De plus, dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, la Société pourrait être appelée à conclure différentes ententes propres à l'industrie de l'exploration minière, tels que des achats ou des options d'achat de claims miniers et des ententes de coparticipation.

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2017:

Le résultat global pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017 est une perte de 309 273 \$, comparativement à une perte de 309 221 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017, la Société a encouru des dépenses d'exploration pour un total de 8 615 \$, comparativement à 134 792 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la Société a octroyé un total de 3 311 000 options d'achat d'actions à des administrateurs, dirigeants et consultants, à un prix d'exercice moyen pondéré de 0,10 \$.

En mars 2017, la Société a complété le processus d'inscription de ses actions à la cote de la Bourse de Francfort.

Une entente avec deux prospecteurs a été conclue en février 2017 relativement au rachat par la Société d'une royauté relative à la propriété Nelligan, en contrepartie de l'émission de 1 200 000 actions ordinaires d'une valeur de 72 000 \$ et de deux débentures convertibles totalisant 75 000 \$.

Dans le cadre de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société tenue en juin 2017, la modification au régime d'options d'achat d'actions portant le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu du régime de 3 500 000 à 7 600 000 actions a été approuvée.

Au cours de l'année 2017, 810 000 bons de souscriptions ont été exercés, pour une somme totale de 60 300 \$.

INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS MINIÈRES

PROPRIÉTÉ NELLIGAN

En septembre 2010, Vanstar a acquis un intérêt de 100 % dans la propriété Nelligan en contrepartie d'un versement en espèces de 4 160 \$ et de l'émission de 225 000 actions ordinaires d'une valeur de 42 750 \$. Les vendeurs conservaient un NSR de 2 %. En février 2017, la Société a signé une entente avec les prospecteurs originaux afin de racheter leur redevance de 2% NSR en contrepartie de l'émission en leur faveur de 1 200 000 d'actions ordinaires de la Société d'une valeur de 72 000 \$ et de deux débetures convertibles de 37 500 \$, d'un terme de 36 mois et portant intérêts au taux de 10 % l'an.

En novembre 2014, la direction accorda l'option à IAMGOLD Corporation d'acquérir jusqu'à 80% d'intérêt dans le projet Nelligan en contrepartie de paiements au comptant, de travaux d'exploration, ainsi que la livraison d'une étude de faisabilité.

Suivant un amendement à l'entente de novembre 2014 daté de février 2018, IAMGOLD Corporation (IMG) a acquis un intérêt de 51% dans le projet Nelligan en contrepartie d'un paiement au comptant de 2 150 000 \$. Les projets connexes Emile et Miron ont également été ajoutés à cette entente. Ces deux propriétés font désormais partie du projet Nelligan et sont rattachées à l'entente selon les modalités définies dans celle-ci.

Par ailleurs, IMG pourra obtenir un intérêt supplémentaire de 24% en contrepartie de paiements au comptant totalisant 2 750 000 \$ et de la livraison, au plus tard en février 2022, d'une évaluation (de qualité 43-101) de la ressource aurifère en place. Une somme de 400 000 \$ sera payable annuellement à Vanstar et sera déductible du montant total à recevoir. À la livraison de cette étude et à la réception du paiement complet, Vanstar annulera la moitié de la redevance NSR de 2% qu'elle détient sur les claims originaux de Nelligan. Si IMG décidait de se retirer avant d'obtenir son intérêt de 24% supplémentaire, Vanstar aura alors l'option de racheter l'intérêt détenu par IMG en contrepartie d'une somme équivalente au montant d'exploration investi par IMG en date de la décision de son retrait. Ce rachat exclurait les sommes reçues en guise de paiements au comptant.

IMG pourra obtenir un intérêt supplémentaire de 5% suite à la livraison d'une étude de faisabilité. Vanstar conserverait alors un intérêt indivis (non contributoire) de 20%. Cet intérêt pourrait toutefois être racheté par IMG si elle le désire, en contrepartie de la valeur établie par deux évaluations indépendantes. Si IMG appliquait cette option, Vanstar conserverait alors une royauté de 1,5% NSR sur l'ensemble du projet Nelligan et conserverait sa royauté supplémentaire de 1% NSR qu'elle détient en plus sur les cellules originales.

Le projet Nelligan, situé près de Chapais en Abitibi, est maintenant constitué de 158 cellules – superficie d'environ 8,851 hectares - suivant l'amendement à l'entente d'option de 2014 et est constitué dorénavant des propriétés Nelligan, Émile et Miron (blocs miniers). Le projet se situe dans un environnement géologique favorable où l'on retrouve plusieurs importants indices aurifères, notamment les gîtes Joe Mann (3,35 tm à 9.1 g/t Au), Philibert (1,5 tm à 5,4 g/t Au) et Lac Meston (1.22 tm à 6.35 g/t Au).

La partie centrale est occupée par une bande volcano-sédimentaire de 1 à 2 km de puissance orientée ENE qui est associée à la Formation d'Obatogama. La minéralisation est localisée à proximité de grands couloirs de déformation EW à ENE faisant partie du système de Guercheville-Fancamp. L'environnement géologique et structural de l'indice du Lac d'Eu est favorable à la mise en place de minéralisations aurifères archéennes mésothermales de type veine et remplacement. On se retrouve ces mêmes contextes à la mine Joe Mann, au gîte Philibert et au gîte Chevrier. Les sondages historiques ont révélé des teneurs de 2.17 g/t Au et de 3.5 g/t Au (sondage 94-13 et 95-01) sur des largeurs respectives de 4.4 et de 10 mètres.

Propriété Nelligan – Travaux hiver 2016

IAMGOLD Corporation a entrepris un programme d'exploration sur le projet Nelligan vers la fin janvier 2016. Douze sondages pour près de 4550 mètres de forages ont été complétés au cours de ce programme. Les premiers résultats provenant des forages NE-16-35 et NE-16-37 ont permis d'identifier une nouvelle structure aurifère (Secteur Nord) localisée au nord de l'indice Liam (Voir Communiqué de presse du 5 avril 2016).

Secteur Nord

Le sondage NE-16-37 a recoupé 2,02 g/t Au sur 10,34 mètres ainsi que plusieurs autres intersections aurifères de plus de deux mètres d'épaisseur à une teneur supérieure de plus de 1 g/t Au.

Le sondage NE-16-44, situé à environ 200 mètres à l'ouest du trou NE-16-37, a recoupé plusieurs zones aurifères minéralisées dont une zone de 10,34 mètres titrant 4,43 g/t Au et une autre zone minéralisée de 27,28 mètres titrant 1,30 g/t Au. Plus de 10 intersections aurifères sur deux mètres titrant plus de 1 g/t Au ont été recoupées dans ce sondage.

Le trou NE-16-41A, situé à 125 mètres à l'ouest du trou NE-16-44, a également recoupé plusieurs zones aurifères anormales, mais il ne fut pas assez long pour intercepter l'extension latérale ouest des zones aurifères recoupées par les sondages NE-16-44 et NE-16-37.

Ce nouveau système aurifère pourrait inclure des zones aurifères à teneur plus élevée tel que démontré par le sondage NE-16-44. Les différentes structures minéralisées et aurifères recoupées au nord des zones Liam et Dan sont hébergées dans un environnement sédimentaire silicifié et carbonaté contenant en certains endroits de 5 à 30 % de pyrite.

Zones Liam et Dan

La zone aurifère Liam a été recoupée en profondeur par les sondages NE-16-43 et NE-16-45 révélant respectivement des teneurs de 0,85 g / t Au et 0,88 g / t Au sur des épaisseurs allant de 5 à 17 mètres. La zone Liam reste ouverte autant en profondeur que dans ses extensions latérales.

La zone aurifère Dan a également été recoupée par ces mêmes sondages révélant des teneurs économiques à sub-économiques sur des largeurs plus courtes. La zone Dan reste ouverte tant latéralement qu'en profondeur.

Zone du Lac d'Eu

Les sondages NE-16-40 et NE-16-42 ont été forés sur l'indice aurifère du Lac d'Eu et ont recoupé de nombreuses intersections aurifères de plus d'un mètre de largeur. (Voir Communiqué de presse du 30 juin 2016)

Travaux – Été 2016

Les travaux complétés au cours de l'été 2016 ont consisté en un relevé géochimique afin de tester plusieurs méthodes d'échantillonnage et couvrant une partie des zones Liam et du Nord.

La compilation des résultats, y compris les levés géophysiques et géochimiques, ont servi à la préparation de la nouvelle campagne de forage de l'automne.

Travaux – Automne 2016

En novembre 2016, IAMGOLD Corp a entrepris un programme de 2 225 mètres de forage dans la zone Nord. Les forages NE-16-46 à NE-16-49 ont tous intersecté des valeurs aurifères significatives variant de 1 à 12 g/t Au sur des largeurs allant de 6 à 32 mètres. Le forage NE-16-50 situé plus au nord n'a pas recoupé de valeurs significatives. (Voir communiqué de presse du 14 mars 2017)

Le secteur Nord se situe dans un vaste système aurifère hydrothermal. Ce corridor aurifère est maintenant reconnu sur une longueur de plus de 700 mètres de long et sur une épaisseur de plusieurs centaines de mètres. Cette importante structure aurifère semble associée à une anomalie de basse intensité s'étendant vers l'ouest sur plus de 4 kilomètres. Ce secteur demeure ouvert tant latéralement qu'en profondeur.

Travaux – Hiver 2017

Afin de vérifier les extensions latérales et en profondeur de la zone Nord, de tester l'extension du sondage NE-16-36 localisé entre le secteur Liam et la zone Nord ainsi que vérifier quelques cibles géophysiques (IP), IAMGOLD Corp a entrepris en janvier 2017 un autre programme de forage de plus de 7 650 mètres.

Zone Renard et Zone 36

Les sondages NE-17-51 à NE-17-56 ont été implantés de façon à tester principalement les extensions latérales est et en profondeur de la zone Renard. Les sondages NE-17-55 et NE-17-56 ont également servi à tester l'extension latérale ouest de la zone 36, située entre la zone Liam et le secteur Nord. IAMGOLD a noté la présence d'or libre dans le sondage NE-17-56, à une profondeur de 475.75 mètres le long du trou.

Les résultats obtenus pour ces forages ont démontré une continuité autant latérale qu'en profondeur et ont été jugés très encourageants par la direction de Vanstar.

Les sondages NE-17-62, 17-63, 17-65 et 17-66 ont été implantés dans la zone Renard afin d'en tester les extensions en surface et en profondeur. Tous les résultats obtenus démontrent une telle continuité.

Ainsi le forage NE-16-62 a recoupé 2,07 g/t Au sur 13.48m et 2,01 g/t Au sur 34.27m (2,88 g/t Au sur 20.43m incluant 7,66 g/t Au sur 4.43m). Le forage NE-17-63 a recoupé 1,68 g/t Au sur 10.34m et 1,33 g/t Au sur 8.04m tandis que le sondage NE-17-65 révélait une présence aurifère de 1,16 g/t Au sur 50.30m incluant 2,62 g/t Au sur 6.80m. Finalement, le sondage NE-17-66 démontre également une continuité en surface avec des teneurs de 1,29 g/t Au sur 5.80m, 2,83 g/t Au sur 6.62m , 8,73 g/t Au sur 1.45m et 26.90 g/t Au sur 0.89m. (Voir communiqué de presse du 5 septembre 2017)

Extension Ouest du corridor aurifère Nord

Les sondages NE-17-61 et NE-17-64 ont été placés de façon à tester l'extension ouest du corridor aurifère contenant les différents indices aurifères du secteur Nord, dont la zone Renard, ainsi que tester une anomalie de polarisation provoquée (PP) localisée dans ce même horizon.

Les résultats obtenus démontrent effectivement une extension du corridor Nord de plus de 1,3 km vers l'ouest à partir du sondage NE-16-48. Ainsi les sondages NE-17-61 (1 300 m à l'ouest) et NE-17-64 (700 m à l'ouest) ont recoupé respectivement 1.21 g/t Au sur 9,52 m et 2,78 g/t Au sur 11.28 m. Une deuxième zone aurifère titrant 1,13 g/t Au sur 5,64 m a également été recoupée dans le NE-17-64. (Voir Communiqué de presse du 5 septembre 2017)

Ces résultats sont jugés comme très intéressants car ils ouvrent la porte sur un potentiel aurifère de plusieurs kilomètres de long. Ce corridor demeure ouvert tant latéralement qu'en profondeur. D'autres sondages seront nécessaires afin d'en vérifier tout le potentiel.

Cibles géophysiques

Les sondages NE-17-57 à NE-17-60 ont été implantés afin de tester certaines cibles de polarisation provoquée (IP). Le sondage NE-17-58 avait également comme objectif de tester l'extension latérale ouest de la zone Liam. Le sondage NE-17-67 a été implanté plus au sud des zones aurifères connues afin de tester également une anomalie géophysique (IP).

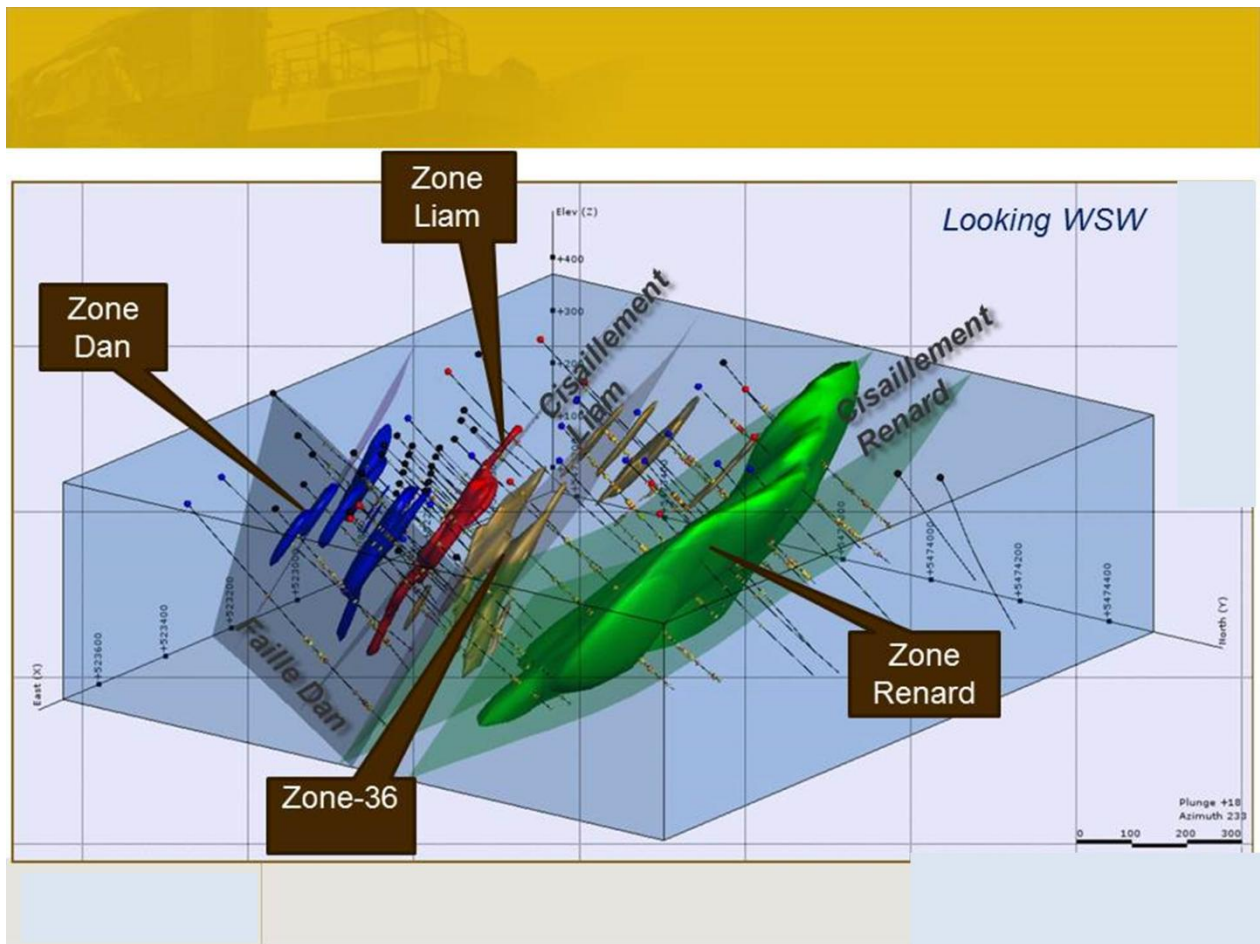
Les cibles visées par les sondages NE-17-57 à NE-17-60 ainsi que le sondage NE-17-67 n'ont révélé aucune teneur aurifère significative. Toutefois, on remarque que dans le sondage NE-17-67, les résultats montrent une zone aurifère anormale en or. Ce sondage, localisé en dehors des zones principales pourrait avoir détecté une autre structure aurifère.

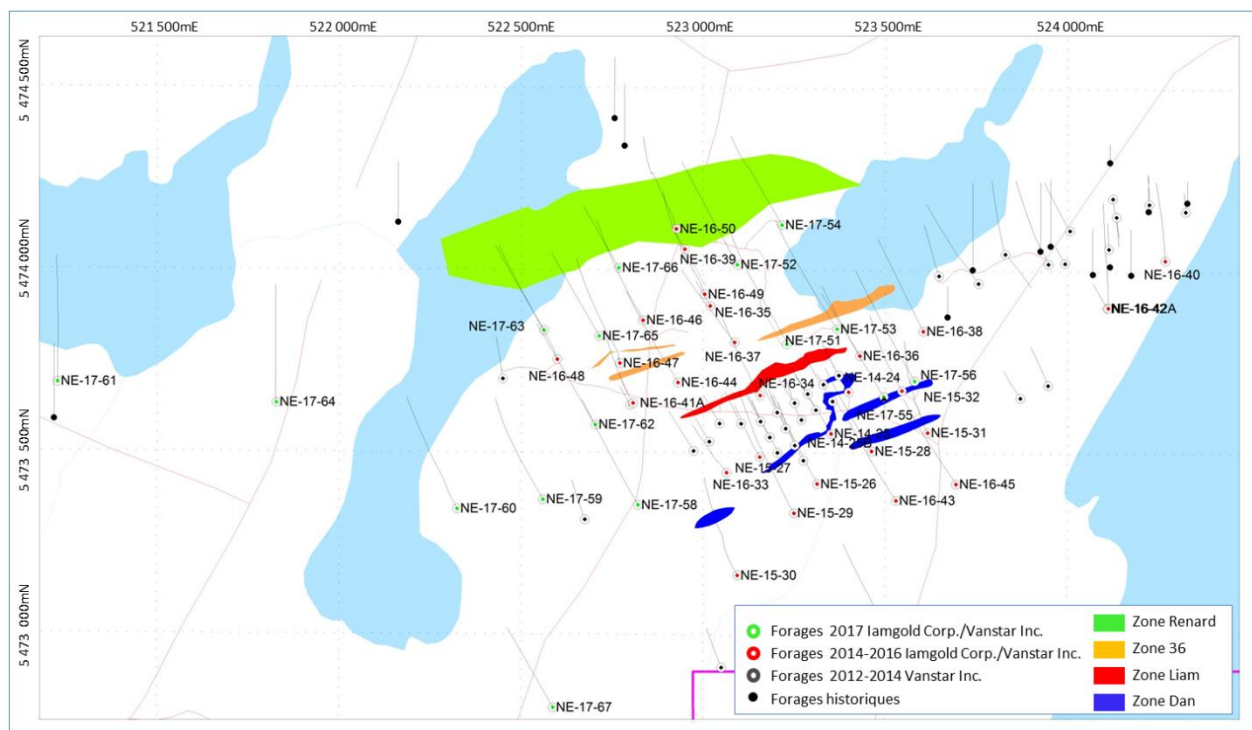
Travaux - Hiver 2018

Un programme de forage d'environ 12 000 mètres est en cours présentement. Un campement temporaire a été installé sur place afin de faciliter le travail des foreurs. Les travaux devraient

se faire en partie au cours de l'hiver et se terminer au cours de la période estivale. Aucun résultat provenant de notre partenaire n'a encore été obtenu par la Société.

Voir ci-après une modélisation en 3D montrant les différentes zones de la propriété Nelligan ainsi qu'une carte indiquant la localisation des différents forages effectués.





PROPRIÉTÉ ÉMILE

En novembre 2014, la Société a acquis un intérêt de 100% dans un groupe de 13 titres miniers en contrepartie de l'émission de 400 000 actions ordinaires, pour une valeur de 22 000\$. En février 2015 et juin 2016, la Société a acquis par désignation sur carte 14 titres miniers supplémentaires.

En mai 2016, la Société a acquis, en contrepartie de l'émission en faveur des vendeurs de 1 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur de 60 000 \$, 33 cellules supplémentaires d'une superficie d'environ 1600 hectares, localisées en bordure est du projet Émile, projet auquel elles ont été intégrées.

Suivant l'amendement en date du 22 février 2018 de l'entente d'option de novembre 2014 avec IAMGOLD Corporation, la propriété Emile a été intégrée au projet Nelligan.

PROPRIÉTÉ MIRON

En avril 2015, Vanstar a acquis par désignation sur carte six cellules localisées en bordure Ouest du projet Nelligan. Une nouvelle cellule a été ajoutée à ce projet au cours de l'automne 2016 et trois cellules supplémentaires furent acquises en février 2017 par désignation sur carte. En mai 2017, la Société a acquis un autre bloc de quatre cellules complétant ainsi la propriété Miron maintenant composée de quatorze cellules d'une superficie globale d'environ 728 hectares.

Suivant l'amendement en date du 22 février 2018 de l'entente d'option de novembre 2014 avec IAMGOLD Corporation, la propriété Miron a été intégrée au projet Nelligan.

PROPRIÉTÉ LAC BACON

La propriété a été acquise par désignation sur carte. Elle est localisée dans la Fosse du Labrador au sud du Kuujjuaq et est composée de 23 titres miniers. Une compilation géophysique a été effectuée en novembre 2016. La Société recherche un partenaire pour le développement de ce projet et n'y prévoit aucun investissement au cours de l'année 2018.

BUDGET D'EXPLORATION POUR 2018

Nonobstant les travaux réalisés par le partenaire IAMGOLD Corporation sur le projet Nelligan, aucune activité d'exploration n'est prévue pour l'instant par la Société.

La direction pourrait toutefois réviser son approche ultérieurement au cours de l'année 2018 en fonction des opportunités d'acquisition de nouveaux projets et de l'évolution des marchés.

PERFORMANCE GLOBALE

Sommaire des activités :

Le résultat net pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 est une perte de 309 273\$ (0,008 \$ par action), comparativement à une perte de 309 221 \$ (0,009 \$ par action) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017, la Société a encouru des dépenses d'exploration pour un total de 8 615 \$, comparativement à 134 792 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

Résumé des résultats annuels :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$	\$
Résultat net et résultat global	(309 273)	(309 221)	(174 000)
Résultat net avant impôts	(498 645)	(285 351)	(245 373)
Résultat net par action	(0,008)	(0,009)	(0,006)
Gain sur disposition d'actifs d'exploration	--	22 984	18 850
Gain sur radiation d'un compte fournisseur	--	26 656	--
Charges liées aux options d'achat d'actions	197 507	64 230	50 020

Principaux frais d'administration:

Consultation et services professionnels	94 033	82 938	50 859
Honoraires de gestion	30 000	30 000	30 900
Salaires et avantages sociaux	76 915	67 329	67 650
Charges liées aux options d'achat d'actions	197 507	64 230	50 020
Registrariat et information aux actionnaires	20 221	23 169	24 648

L'augmentation des frais de consultation et services professionnels résulte du mandat accordé par la Société pour des services de relations avec les investisseurs et le processus d'inscription de ses actions à la cote de la Bourse de Francfort.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	2017				2016			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Gain sur radiation d'un compte fournisseur	-	-	-	-	26 656	-	-	-
Rémunération à base d'actions	27 225	149 222	-	21 060	5 700	-	16 520	42 010
Résultat net avant impôts	(90 803)	(210 175)	(113 647)	(84 020)	(42 247)	(65 934)	(79 736)	(97 434)
Résultat par action avant impôts	(0.002)	(0.005)	(0.003)	(0.002)	(0.002)	(0.002)	(0.002)	(0.003)

FRAIS D'EXPLORATION

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Accès et forage	400	115 374
Rapports et analyses	8 215	10 737
Géophysique	-	5 850
Supervision et frais généraux	-	2 831
	<u>8 615</u>	<u>134 792</u>

Frais d'exploration par propriété

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
PRH Gold	-	89 312
Emile	3 615	38 680
Bacon	-	6 800
Nelligan	5 000	-
	<u>8 615</u>	<u>134 792</u>

SITUATION FINANCIÈRE

	31 décembre <u>2017</u>	31 décembre <u>2016</u>	31 décembre <u>2015</u>
	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents	236 556	308 462	171 874
Actifs d'exploration	903 121	820 092	829 671
Total de l'actif	1 173 718	1 250 380	1 181 956
Capital-actions	3 165 571	3 006 025	2 651 777
Fonds de roulement	224 654	400 729	247 074

SITUATION DE TRÉSORERIE

Excluant les débentures convertibles, le fonds de roulement au 31 décembre 2017 s'élevait à 224 654 \$. Par ailleurs, une somme de 2 150 000 \$ a été encaissée en février 2018 suite à l'amendement apportée à l'entente d'option de 2014 relative au projet Nelligan. La direction considère que cette situation de trésorerie permettra à la Société de pourvoir à ses frais d'administration et à poursuivre ses activités.

CAPITAL- ACTIONS

Autorisé : Nombre illimité d'actions ordinaires votantes et participantes, sans valeur nominale

Émises :	2017		2016	
	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$
Solde au début de l'exercice	38 137 420	3 006 025	32 283 540	2 651 777
Actions émises:				
Acquisition de titres miniers	1 200 000	72 000	1 000 000	60 000
Financements privés	-	-	2 738 571	155 005
Exercice de bons de souscription	810 000	87 546	1 250 000	88 250
Règlement de dette	-	-	665 309	36 593
	40 147 420	3 165 571	37 937 420	2 991 625
Actions à être émises :				
Exercice de bons de souscription	-	-	200 000	14 400
Solde à la fin de l'exercice	<u>40 147 420</u>	<u>3 165 571</u>	<u>38 137 420</u>	<u>3 006 025</u>

Les financements privés de 2016 sont présentés déduction faite de la juste valeur attribuée aux bons de souscription au montant de 23 112 \$ et des frais d'émission d'actions totalisant 4 083 \$.

En février 2017, la Société a signé une entente avec les prospecteurs originaux de la propriété Nelligan afin de racheter leur redevance de 2% NSR en contrepartie de l'émission en leur faveur de 1 200 000 d'actions ordinaires de la Société d'une valeur de 72 000 \$ et d'un paiement de 75 000 \$. En mai 2017, ladite entente a été modifiée de sorte que le versement au comptant de 75 000 \$ a été remplacé par l'émission de deux débentures convertibles de 37 500 \$ d'un terme de 36 mois, portant intérêts au taux de 10 % l'an.

En 2017, un total de 810 000 bons de souscription (1 450 000 en 2016) ont été exercés, représentant un encaissement total de 60 300 \$ (80 750 \$ en 2016). La juste valeur de 27 246 \$ attribuée à ces bons (21 900 en 2016) a été ajoutée au capital-actions.

En février 2016, un règlement avec un fournisseur au montant de 36 593 \$ a été approuvé. Conformément à l'entente, la Société a procédé à l'émission de 665 309 actions ordinaires à un prix unitaire de 0,055 \$.

En mai 2016, la Société a acquis un intérêt de 100 % dans 33 cellules minières lesquelles ont été intégrées au projet Émile, en considération de 1 000 000 d'actions ordinaires, d'une valeur de 60 000 \$.

En juin 2016, la Société a complété un financement privé de 57 000 \$ au moyen de l'émission de 950 000 actions ordinaires à un prix unitaire de 0,06 \$ ainsi que l'émission de 950 000 bons de souscription à un prix d'exercice de 0,08 \$, valides pour une année, pour une juste valeur attribuée de 20 250 \$.

En septembre 2016, la Société a complété un placement privé au montant de 25 200 \$ au moyen de l'émission de 360 000 actions ordinaires à un prix unitaire de 0,07 \$ ainsi que l'émission de 180 000 bons de souscriptions au prix d'exercice de 0,10 \$, valides pour une année, pour une juste valeur attribuée de 2 592 \$.

En décembre 2016, la Société a complété un placement privé au montant de 100 000 \$ au moyen de l'émission de 1 428 571 actions ordinaires à un prix unitaire de 0,07 \$.

BONS DE SOUSCRIPTION

Émis aux actionnaires :

	Nombre	Prix de levée moyen pondéré
	<hr/>	<hr/>
En circulation au 1er janvier 2016	1 800 000	0,056 \$
Émis	1 130 000	0,083
Exercés	(1 450 000)	0,056
Expirés	(350 000)	0,059
	<hr/>	
En circulation au 31 décembre 2016	1 130 000	0,083
Émis	-	
Exercés	(660 000)	0,08
Expirés	(470 000)	0,088
	<hr/>	
En circulation au 31 décembre 2017	<hr/> <hr/>	-

Dans le cadre d'un financement privé complété en juin 2016, 950 000 bons de souscription ont été émis à un prix d'exercice de 0,08 \$, originalement valides pour un an. En juin 2017, la date d'expiration de ces bons a été reportée à décembre 2017.

Dans le cadre d'un financement privé complété en septembre 2016, 180 000 bons de souscription ont été émis à un prix d'exercice de 0,10 \$, valides pour un an.

BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, un total de 660 000 (1 450 000 en 2016) bons de souscriptions émis aux actionnaires ont été exercés, pour un encaissement de 52 800 \$ (80 750 \$ en 2016). La juste valeur de 24 156 \$ attribuée à ces bons (21 900 \$ en 2016) a été inscrite au capital-actions.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, un total de 470 000 (350 000 en 2016) bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés. La juste valeur des bons de souscription expirés est de 13 206 \$ (4 380 \$ en 2016) et a été reclassée au surplus d'apport.

Les 150 000 bons de souscription émis aux courtiers, en circulation aux 31 décembre 2016, ont été exercés au cours de l'année 2017 à un prix de 0,05 \$ l'action, pour une somme de 7 500 \$.

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

La Société a mis sur pied un régime d'options d'achat d'actions (le « Régime »), lequel prévoit que des options d'achat d'actions ordinaires peuvent être octroyées aux administrateurs, aux membres de la direction, aux employés, aux consultants et aux conseillers de la Société, selon ce que le conseil d'administration établit. Le nombre global maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises au moment de la levée de toutes les options en circulation qui ont été octroyées mais n'ont pas encore été levées aux termes du Régime ne doit pas, au total, dépasser 20 % des actions ordinaires émises. En août 2017, la Bourse de croissance TSX a accepté la modification au régime d'options d'achat d'actions de la Société, à l'effet que le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu du régime soit augmenté de 3 500 000 actions à 7 600 000 actions.

Options d'achat d'actions en circulation:

	Nombre	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation au 1er janvier 2016	2 325 000	0,10
Octroyées	1 250 000	0,06
Annulées	(750 000)	0,08
En circulation au 31 décembre 2016	2 825 000	0,08
Octroyées	3 311 000	0,10
Expirées	(475 000)	0,15
	5 661 000	0,08

Options d'achat d'actions (suite)

La moyenne pondérée de la juste valeur des 3 311 000 options d'achat d'actions (1 250 000 en 2016) octroyées en 2017 est de 0,06 \$ (0,05 \$ en 2016). La juste valeur a été estimée selon la méthode Black & Scholes d'évaluation.

Le coût de la rémunération à base d'actions passé en charges au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 est de 197 507 \$ (64 230 \$ en 2016) et ce montant a été porté au crédit du compte surplus d'apport.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, 475 000 (750 000 ont été annulées en 2016) options d'achat d'actions ont expiré sans avoir été exercées. La juste valeur de 33 040 \$ (33 665 \$ en 2016) a été reclassée au surplus d'apport.

En janvier 2017, 600 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à des administrateurs, à un prix d'exercice de 0,06 \$, valides pour cinq ans. Une valeur de 21 060 \$ a été attribuée à ces options d'achat d'actions.

En mars 2017, un total de 1 375 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à des administrateurs, dirigeants et consultants, à un prix d'exercice de 0,12 \$, valides pour cinq ans. Une valeur de 109 450 \$ a été attribuée à ces options d'achat d'actions.

En mai 2017, 786 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à un consultant, à un prix d'exercice de 0,09 \$, valides pour deux ans. Une valeur de 39 772 \$ a été attribuée à ces options d'achat d'actions.

En novembre 2017, un total de 550 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à des administrateurs, dirigeants et consultants, à un prix d'exercice de 0,08 \$, valides pour cinq ans. Une valeur de 27 225 \$ a été attribuée à ces options d'achat d'actions.

En janvier 2016, 700 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à deux administrateurs et un consultant, à un prix d'exercice de 0,055 \$, valides pour une période de 5 ans.

En janvier 2016, 150 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à deux administrateurs, à un prix d'exercice de 0,07 \$, valides pour une période de 5 ans.

En avril et mai 2016, un total de 400 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à des consultants, à un prix d'exercice de 0,06 \$, valides pour une période de 5 ans.

En décembre 2016, suite au départ d'un administrateur, 475 000 options d'achat d'actions ont été modifiées afin de prolonger leur date d'échéance de trois mois jusqu'à un an. La juste valeur au montant de 5 700 \$ attribuée aux modifications de ces options d'achat d'actions a été comptabilisée à titre de rémunération à base d'actions.

Options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2017:

Prix de levée	Nombre	Échéance
\$		
0,11	25 000	Août 2018
0,09	786 000	Mai 2019
0,09	300 000	Novembre 2019
0,10	400 000	Avril 2020
0,05	600 000	Octobre 2020
0,055	550 000	Janvier 2021
0,07	75 000	Janvier 2021
0,06	150 000	Avril 2021
0,06	250 000	Mai 2021
0,06	600 000	Janvier 2022
0,12	1 375 000	Mars 2022
0,08	550 000	Novembre 2022
	<u>5 661 000</u>	

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016, la Société a effectué les transactions suivantes avec des administrateurs, des dirigeants et une société contrôlée par un dirigeant. Elles ont eu lieu dans le cours normal des affaires et ont été mesurées à la valeur d'échange, laquelle est la contrepartie acceptée par les apparentés.

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
A titre de dépenses opérationnelles :		
Honoraires de gestion versés à un dirigeant et à une société contrôlée par ce dirigeant	30 000	30 000
Salaire versé à un dirigeant	65 325	61 800
Loyer versé à un dirigeant	7 200	4 200
Rémunération à base d'actions – administrateurs et dirigeants	79 205	40 225
À titre de frais d'exploration:		
Honoraires versés à un administrateur	5 000	-

FAITS SAILLANTS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Le résultat net avant impôts pour le trimestre terminé le 31 décembre 2017 représente une perte de 90 803 \$ (incluant une charge de 27 225 \$ au titre de rémunération à base d'actions) comparativement à une perte de 42 247 \$ (incluant une charge de 5 700 \$ au titre de rémunération à base d'actions) pour le trimestre correspondant de 2016.

Au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2017, la Société a encouru des dépenses d'exploration pour un total de 5 000 \$.

En novembre 2017, la Société a octroyé un total de 550 000 options d'achat d'actions à des administrateurs, dirigeants et consultants, à un prix d'exercice de 0,08 \$.

Au cours du mois de décembre 2017, 660 000 bons de souscriptions ont été exercés, pour un encaissement total de 52 800 \$.

MÉTHODES COMPTABLES

Pour une description des principales méthodes comptables utilisées par la Société, se référer à la note 4 des états financiers annuels pour 2017.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2017, la Société n'avait aucun arrangement hors bilan.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

- Le contrat original d'acquisition de la propriété Nelligan prévoyait le versement de redevances de 2% NSR dans le cas d'une exploitation commerciale sur la propriété. Une entente avec les prospecteurs concernés a été conclue en 2017 relativement au rachat par la Société de ladite royauté, en considération de l'émission de 1 200 000 actions ordinaires et de deux débetures convertibles totalisant 75 000 \$, garanties par la redevance de 2% NSR, entièrement payable par l'émission d'actions ordinaires, d'un terme de 36 mois et portant intérêts au taux de 10 % l'an, payables trimestriellement. La Société a la possibilité de rembourser les débetures par anticipation, sous réserve d'une pénalité représentant six mois d'intérêts si le remboursement survient à l'intérieur d'une période de trente mois.

- Des redevances de 1 % NSR seront versées dans le cas où une exploitation commerciale débiterait sur 21 des cellules de la propriété Émile.

- Le 17 novembre 2014, la Société a signé une entente avec Corporation Iamgold (laquelle fut amendée le 22 février 2018) leur permettant d'acquérir jusqu'à 80 % du projet Nelligan, selon les termes suivants:

1) Acquisition d'un intérêt de 50 % en effectuant des paiements totalisant 550 000 \$ et en investissant 4 000 000 \$ en frais d'exploration sur une période de 4,5 ans. L'accord prévoit un engagement ferme de payer 200 000 \$ en trésorerie avant le 12 novembre 2015 et d'effectuer 900 000 \$ de frais d'exploration avant le 12 novembre 2016. Cet engagement ferme a été respecté.

2) Suite à un paiement de 2 150 000 \$ en février 2018, Corporation Iamgold détient un intérêt de 51 % dans le projet Nelligan qui inclut dorénavant les propriétés Émile et Miron.

3) Corporation Iamgold (IMG) pourra acquérir un intérêt additionnel de 24 % en contrepartie de paiements en trésorerie totalisant 2 750 000 \$ sur une période de 4 ans, ainsi que la livraison d'un rapport de ressources avant mars 2022. Si ces conditions sont respectées, 50 % de la redevance de 2 % NSR sur certains claims de la propriété Nelligan acquise des propriétaires originaux en février 2017, sera annulée par Vanstar. Advenant le cas où IMG ferait le choix de ne pas acquérir l'intérêt additionnel de 24%, Vanstar pourrait alors lui racheter son intérêt de 51 % dans le projet en remboursant à IMG l'équivalent des frais d'exploration qu'il aura encourus jusqu'à cette date.

4) IMG pourra obtenir un intérêt supplémentaire de 5% suite à la livraison d'une étude de faisabilité. Vanstar conserverait alors un intérêt indivis (non contributoire) de 20%. Cet intérêt pourrait toutefois être racheté par IMG si elle le désire, en contrepartie de la valeur établie par deux évaluations indépendantes. Si IMG appliquait cette option, Vanstar conserverait alors une royauté de 1,5% NSR sur l'ensemble du projet Nelligan et conserverait sa royauté supplémentaire de 1% NSR qu'elle détient en plus sur les cellules originales.

- Indemnité de fin d'emploi :

Le contrat de travail entre le chef de la direction et la Société contient une clause d'indemnité en cas de fin d'emploi ou de changement de contrôle. Si la cessation d'emploi sans motif sérieux ou un changement de contrôle impliquant des modifications importantes dans les fonctions attribuées au dirigeant concerné avait eu lieu le 31 décembre 2017, le montant à payer aurait été de 133 900 \$. Dans le cas d'une cessation d'emploi avec motif sérieux, aucune indemnité ne serait versée.

Ledit contrat de travail contient également une clause accordant une prime de performance annuelle déterminée par le conseil d'administration, d'un maximum de 50 % du salaire versé. De plus, à compter de 150 000 onces d'or mesurées, indiquées et/ou présumées selon un rapport 43-101, une prime de 150 000 \$ lui sera accordée, plus 1 \$ par once supplémentaire établie. Les versements seront effectués pour une période de vingt ans suivant le départ du dirigeant.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

À l'exception des placements en actions de sociétés publiques lesquels sont évalués à la valeur boursière, la juste valeur marchande des actifs et des passifs financiers de la Société se rapproche de la valeur comptable, compte tenu de leur échéance à court terme.

Le solde du compte bancaire courant, les débiteurs et les créditeurs ne portent pas intérêt. Une partie de l'encaisse est maintenue dans un compte épargne portant intérêts à des taux variables en fonction du taux de base.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel que décrit ci-après :

- a) Les placements en actions de sociétés publiques sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au résultat net.
- b) La trésorerie et équivalents de trésorerie et les autres débiteurs sont classés comme prêts et créances. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur.
- c) Les fournisseurs et autres créditeurs sont classés comme autres passifs. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont évalués par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les autres passifs sont présentés dans les passifs courants lorsqu'ils sont remboursables dans les douze mois suivants la fin de la période.
- d) Les débetures convertibles sont classées comme instruments composés. Elles sont comptabilisées initialement à leur juste valeur. La composante capitaux propres est évaluées en utilisant la méthode Black & Scholes. La composante passif est déterminée en déduisant le montant de la composante capitaux propres de la juste valeur totale de l'instrument composé.

FACTEURS DE RISQUE

La Société est exposée à divers risques qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. L'exposition aux risques financiers et la gestion de ces risques sont identiques à l'année 2016.

- Risque de liquidité

La Société n'a jamais réalisé de bénéfice et il n'est pas garanti que ses propriétés minières généreront un bénéfice, pourront être exploitées de manière rentable ou produiront un rendement du capital investi à l'avenir.

Des fonds additionnels seront éventuellement requis par la Société. Elle devra alors émettre d'autres titres, ce qui pourrait entraîner une dilution considérable de la participation actuelle de ses actionnaires. Il n'est toutefois pas certain qu'elle pourra obtenir le financement nécessaire pour réaliser toutes les activités projetées et entreprendre d'autres travaux d'exploration.

Au 31 décembre 2017, les liquidités de la Société sont suffisantes pour prendre en charges ses passifs financiers et les passifs futurs liés à ses engagements.

Risque de marché:

La Société est exposée à des risques découlant des taux d'intérêt et des prix du marché touchant ses actifs et passifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Société à un risque de juste valeur alors que les instruments financiers à taux variables l'exposent à un risque de variation des flux de trésorerie. Pour les actifs financiers à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie destinée à refléter les fluctuations des taux d'intérêt du marché modifie le taux d'intérêt effectif. En raison des variations non significatives et des faibles taux d'intérêt du marché, la Société estime que le risque de taux d'intérêt découlant de ces instruments financiers est minime.

Risque de prix

La Société est exposée au risque de marché par rapport au prix des métaux. Elle ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives. Elle est également exposée aux fluctuations du prix du marché par rapport à ses placements dans des sociétés publiques.

Risque concernant les titres de propriété

Bien que la Société ait effectué sa propre vérification diligente des titres de ses propriétés, cela ne doit pas être interprété comme une garantie de ces titres. Il n'existe aucune certitude que les titres de ses propriétés ne seront pas contestés ou remis en question. Des tierces parties pourraient avoir des réclamations valides quant à des portions sous-jacentes aux intérêts de la société.

Risque lié à la fiscalité

Aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que les autorités fiscales canadienne et québécoise soient d'accord avec la qualification des dépenses de la Société au titre de dépenses d'exploration admissibles aux fins des dispositions fiscales liées aux actions accréditives.

Risque lié à la réglementation gouvernementale

Les activités de la Société doivent être en conformité avec diverses lois et réglementations qui portent sur l'exploration et la mise en valeur, la protection de l'environnement, et l'autorisation des opérations minières dans son ensemble. La Société croit qu'elle est en conformité avec les aspects importants de la loi. Un changement de la législation pourrait avoir un effet négatif sur ses activités.

Risque inhérent aux activités d'exploration minière

L'exploration minière implique un haut degré de risques. Seulement quelques propriétés qui sont explorées sont éventuellement développées en mines productrices. Le programme d'exploration proposé est une recherche exploratoire pour du minerai et ces opérations peuvent requérir des permis de différentes autorités gouvernementales. Il ne peut y avoir d'assurance que la Société puisse obtenir tous les permis et licences qui peuvent être requis aux fins de l'exploration et du développement de ses projets.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une des parties à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La trésorerie et équivalents de trésorerie et les autres débiteurs sont les instruments financiers de la Société qui sont potentiellement assujettis au risque de crédit. La Société réduit le risque de crédit en investissant la trésorerie et équivalents de trésorerie et la trésorerie affectée à l'exploration dans une banque à charte canadienne reconnue.

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 22 février 2018, l'entente d'option de novembre 2014 permettant à Corporation Iamgold d'acquérir jusqu'à 80 % de la propriété Nelligan fut amendée. Ainsi, suite à un paiement de 2 150 000 \$ en février 2018, Iamgold détient 51 % du projet, lequel inclut dorénavant les propriétés Émile et Miron.

Iamgold pourra acquérir un intérêt additionnel de 24 % en contrepartie de paiements en trésorerie totalisant 2 750 000 \$ sur une période de 4 ans, ainsi que la livraison d'un rapport de ressources avant mars 2022. Si ces conditions sont respectées, 50% de la redevance de 2% NSR sur certains claims de la propriété Nelligan acquise des propriétaires originaux en février 2017, sera annulée par Vanstar. Advenant le cas où Iamgold ferait le choix de ne pas acquérir l'intérêt additionnel de 24%, Vanstar pourrait alors lui racheter son intérêt de 51 % dans le projet en remboursant à Iamgold l'équivalent des frais d'exploration qu'il aura encourus jusqu'à cette date.

IMG pourra obtenir un intérêt supplémentaire de 5% suite à la livraison d'une étude de faisabilité. Vanstar conserverait alors un intérêt indivis (non contributoire) de 20%. Cet intérêt pourrait toutefois être racheté par IMG si elle le désire, en contrepartie de la valeur établie par deux évaluations indépendantes. Si IMG appliquait cette option, Vanstar conserverait alors une royauté de 1,5% NSR sur l'ensemble du projet Nelligan et conserverait sa royauté supplémentaire de 1% NSR qu'elle détient en plus sur les cellules originales.

COMMUNICATION DE L'INFORMATION

En tant que société en émergence, la direction de la Société est composée d'un nombre limité de personnes-clés, ce qui crée une situation où la répartition des tâches est limitée et doit être compensée par une supervision plus efficace du chef de la direction et du chef des finances.

La direction continuera de surveiller de très près toutes les activités financières de la Société et poursuivra sa supervision dans les secteurs-clés.

Il incombe aux dirigeants signataires de l'émetteur de s'assurer qu'il existe des processus leur permettant d'obtenir suffisamment d'information pour faire les déclarations contenues dans l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Les états financiers annuels au 31 décembre 2017 et les autres renseignements contenus dans ce rapport sont la responsabilité de la direction. Ils ont été dressés conformément aux IFRS et ont été approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements et la direction a établi ces montants de manière raisonnable afin de s'assurer que ces états financiers soient présentés fidèlement, à tous égards importants.

La Prairie, le 25 avril 2018

(s) *Guy Morissette*

Guy Morissette
Chef de la direction

(s) *Denis Tremblay*

Denis Tremblay
Chef des finances